



Retour a bonne fortune AJ total

Par milou

Bonjour

je me tourne vers vous car je suis un peu perdue, je m'explique :

J'ai été victime d'un accident de la route en aout 2014..

J'ai fait une demande d'AJ totale qui a été accepté.

J'ai donc un avocat et celle ci dissocie le dossier :

Elle prend en compte l'AJ totale sur une partie et sur ce qui concerne les indemnités me parle de prendre 10% et de facturer certaines choses tel que les courriers ect et de retour à bonne fortune.

Pourriez vous m'éclairer merci beaucoup